

# ACCUEIL DE LOISIRS DES SUPER-HEROS DE DREFFÉAC



## PROJET EDUCATIF 2019

Ce projet pédagogique a été conçu par :  
Les élus en charge des services périscolaire et de la coordinatrice du service enfance.

**Validé par le Conseil Municipal le : 05 juin 2019**

## 1/ Projet Educatif

L'Accueil de Loisirs est un service public, il est l'expression matérielle de la volonté politique de la collectivité territoriale. La vocation première de cet accueil est de proposer des actions éducatives et culturelles parallèles et complémentaires de l'école et de permettre aux familles de faciliter leur vie professionnelle et familiale. Cette structure peut accueillir prioritairement les enfants de Drefféac et ceux des communes voisines en fonction des places disponibles.

### Objectifs :

- Permettre à des enfants de toutes catégories sociales, culturelles et religieuses de vivre des mini vacances en collectivité dans un esprit de confiance et de tolérance
- Tenir compte de la singularité de chacun
- Faciliter l'accès à des activités ludiques et originales
- Vivre la tolérance, le respect, la solidarité et aider les enfants à en comprendre l'intérêt
- Permettre à l'équipe d'animation d'évaluer l'application du projet

### Développer l'autonomie de l'enfant :

- Etre acteur et non pas consommateur
- L'enfant est invité à prendre toute sa place et à progresser grâce à la richesse du groupe, en y apportant sa propre richesse

### Dans la vie quotidienne :

- Hygiène
- Gestion du temps
- Gestion du temps et de l'espace

### Dans les activités :

- Respect des consignes
- Etre actif pendant les activités
- Doser les risques et se mettre en sécurité

### Dans ses relations avec les autres :

- Respecter ses camarades et les animateurs
- Etre tolérant et encourager les autres
- S'aider mutuellement

## 2/ Les intentions éducatives de la Municipalité

Pour la municipalité, le centre de Loisirs travaille dans le cadre d'un projet éducatif. Son objectif principal est l'apprentissage de la citoyenneté par l'intermédiaire d'activités ludiques.

A partir d'une pédagogie positive, la commune veut que ces futurs adultes s'intègrent dans la vie de la commune et qu'ils s'y investissent chacun à leur niveau. Former des enfants à devenir des citoyens c'est avant tout :

- \* Favoriser le développement de l'enfant :
  - dans son rapport à lui-même
  - sa personnalité
  - l'estime de lui-même
  - la confiance en soi
  - l'esprit critique

- le corps
- son positionnement dans le temps, l'espace
- ses rythmes chrono biologiques
- le niveau d'autonomie
- dans son rapport aux autres

L'enfant doit acquérir des repères sur les règles de la vie en collectivité, des repères sur des notions essentielles à son développement tel que le bien et le mal, le respect de soi et des autres, la solidarité...

### **3/ Les intentions éducatives de l'équipe d'encadrement**

#### **Objectifs généraux :**

- Amener les enfants à vivre de bons moments.
- Amener les enfants à être pleinement acteurs de leur journée
- Amener les enfants à apprécier et à s'épanouir dans la vie en collectivité.
- Se connaître soi et les autres afin de mieux trouver sa place dans le groupe
- Amener les enfants à être valorisés en tant que personne et dans leurs actes.

#### **Attentes de la direction envers l'équipe d'encadrement :**

- Les animateurs seront capables de construire un environnement sécurisant, tant sur le plan physique, affectif que moral.
- Les animateurs seront capables d'amener les enfants à la gestion autonome de leurs effets personnels et des tâches quotidiennes.
- Les animateurs seront capables d'insuffler une dynamique positive.
- Les animateurs leur laisseront l'espace nécessaire pour prendre des initiatives en les accompagnant dans la concrétisation de leurs projets.
- Les animateurs seront à même d'éveiller chez les enfants l'envie de découvrir et de vivre de nouvelles expériences.
- Les enfants seront accompagnés à vivre en groupe dans le respect de la différence de chacun et dans l'acceptation des contraintes dues à la vie en collectivité.
- Les animateurs veilleront au respect du matériel et éduqueront à l'utilisation et à l'entretien de celui-ci.

## 4/ Vie quotidienne

### **Les repas du midi :**

#### Les besoins :

- Se nourrir de façon équilibrée (pour récupérer et prendre des forces pour la journée)
- Manger dans un environnement sécurisant, serein et convivial.
- Hygiène alimentaire

#### Les objectifs :

- expérimenter et découvrir de nouveaux goûts et de nouvelles préparations.
- Sensibiliser à l'hygiène en cuisine et autour de la cuisine.
- Susciter l'envie de manger de tout.
- Prendre les repas dans le calme
- Apprendre les règles de politesse à table
- Avoir un moment d'échange et de convivialité.
- Manger à son rythme.

### **Hygiène**

#### Les besoins :

- Intimité (se sentir en sécurité)
- Être propre /corps/Vêtements
- Aller aux toilettes régulièrement
- Évoluer dans un endroit propre

#### Les objectifs :

- Rendre le moment agréable
- Se respecter soi, les autres et l'environnement.
- Se responsabiliser face à son hygiène, ses effets personnels

### **Temps de repos (temps calme et sommeil)**

#### Les besoins :

- Récupérer physiquement
- Être respecté dans son rythme d'éveil
- Être en sécurité
- Être au chaud et au sec

#### Les objectifs :

- Être à l'écoute de son propre sommeil.
- Permettre à chacun de dormir selon ses besoins

## **5/ Les activités**

### **Les besoins**

- Jouer, se faire plaisir, s'amuser
- S'extérioriser et se dépenser
- Prendre des risques dans un environnement sécurisant.
- Tester ses limites physiques
- Se détendre
- S'exprimer, créer et imaginer.
- Être reconnu et valorisé.
- Être acteur (faire).
- Être et faire avec les autres
- Être en sécurité physique, affective et morale.

### **Les objectifs :**

- Créer un esprit de groupe
- Faire en sorte que les enfants soient acteurs et force de proposition
- Partage des savoirs et des savoir-faire.
- Découvrir de nouvelles activités et de nouvelles personnes.
- Souder le groupe.
- Susciter l'envie de participer, de découvrir.

## **6/ Le cadre, la loi**

### **La direction :**

- La structure est coordonnée par un responsable de service enfance jeunesse. Il assure les fonctions d'élaboration et de réalisation des projets émanant de la politique enfance jeunesse de la commune à laquelle il participe comme force de proposition d'impulsion et de régulation. Il assure la gestion des dossiers administratifs, inscriptions familles, paramétrage des activités sur logiciel, lien CAF, facturation mensuelle... Il assure l'organisation et la gestion des rencontres avec les partenaires extérieurs.

- Le directeur de structure se situe sur le terrain. Il propose des activités dans lesquelles les enfants peuvent s'investir avec une équipe d'animation qui soutient, accompagne et encourage les enfants à la fois individuellement et collectivement.

- Les animateurs proposent et mettent en place les projets et activités qui seront présentés au directeur, et validés par la coordonnatrice et l' élu en charge du service

### **Sécurité :**

- La sécurité physique et morale de chaque participant est une priorité de toute l'équipe d'encadrement. Le centre de loisirs des Super-Héros est déclaré à la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports et il entend répondre à toutes les obligations de la réglementation en vigueur.

- Les locaux du centre de loisirs sont construits en fonction des normes alimentaires et d'hygiène sanitaire. Une attention toute particulière sera portée sur l'hygiène corporelle des enfants.
- Sur le terrain, tous les membres de l'équipe d'encadrement sont conscients du rôle qu'ils ont à jouer sur le plan de la sécurité et doivent tout mettre en œuvre pour garantir celle-ci.
- Pour assurer les premiers soins des enfants, le centre de loisirs dispose d'une pharmacie.
- Les activités spécifiques sont encadrées par des animateurs qualifiés. Les animateurs accompagnent en permanence les enfants lors de ces activités.
- Aucune intervention ne devra être entreprise sans consulter la fiche sanitaire de liaison. Tout accident nécessitant une intervention auprès de structures médicales sera signalée immédiatement à la mairie et aux parents de l'enfant concerné.

#### Alimentation :

- Le respect des normes alimentaires est confié aux animateurs.
- Les menus sont élaborés par un prestataire agréé et soumis à l'approbation des élus et de la commission en charge du service.

#### Autre :

- Il est interdit aux enfants d'apporter leur téléphone ou ordinateur portable avec eux sous risque de confiscation.

## 7/ Les partenaires

#### Les partenaires :

- Les partenaires locaux : associations sportives, associations culturelles...
- Les services publics locaux : piscine, bibliothèque...
- Les commerçants, artisans, associations et autres structures privées. En fonction des thèmes abordés, ils peuvent être amenés à être sollicités.
- Les autres partenaires : toujours en fonction des thèmes abordés, des prestataires de services extérieurs peuvent être appelés à intervenir.
- Les partenaires institutionnels : la direction départementale de Jeunesse et des Sports, le conseil général, la CAF sont des partenaires permanents.

La Caisse d'Allocations Familiales participe au financement du fonctionnement des structures enfance / jeunesse de la commune de Drefféac.

## **8/ La tarification**

Les participations des familles sont votées en conseil municipal et peuvent être réactualisées chaque année. Elles prennent en compte les quotients familiaux CAF selon 8 barèmes de tranches de quotient.

## **9/ Le lien avec les parents**

### **Objectifs et moyens :**

- Un temps d'échange avec les parents est prévu lors de l'arrivée et du départ de l'enfant
- Les parents peuvent également prendre rendez-vous en mairie avec l'élue en charge des affaires périscolaires.
- Un temps de convivialité avec les familles est proposé en fin d'accueil pour présenter les différents projets menés par les enfants (vidéos, photos...)